

BRETAGNE

Moines de Plougasnou : l'évêché porte plainte

Suspectée de dérives sectaires, une communauté traditionaliste, non reconnue par le diocèse, est installée à Plougasnou (29). Nous sommes allés à la rencontre de ces moines carmes brésiliens.

Trois questions à...

JEAN-MICHEL MOYSAN

Curé de la paroisse Saint-Yves



Propos recueillis par T. L. J.

En quoi les membres de cette communauté

posent-ils problème ?

Le curé affectataire de l'église a la responsabilité totale des actes de culte. Les personnes étrangères à la paroisse doivent demander l'autorisation de pratiquer des cérémonies, ce qu'ils n'ont pas fait. J'ai décidé, en accord avec l'évêché, de porter plainte au tribunal de Brest, tout en ayant informé la gendarmerie et toutes les personnes concernées.

« Une forme de clandestinité ecclésiastique »

Ces moines ont une grande influence au Brésil. En quoi leur idéologie pose-t-elle problème pour l'Église ?

Ce n'est pas leur idéologie qui est problématique. C'est plus leur présence dans le Finistère. Ils auraient dû, s'ils étaient véritablement dans l'Église catholique, demander l'autorisation de s'y implanter à l'évêque. L'évêque Laurent Dognin leur a écrit pour leur demander de se régulariser auprès de leur diocèse d'origine, au Brésil. Ils n'ont pas fait acte d'obéissance. Ce qui pose question, c'est l'attachement de ce Christian Montandon à l'Église. Quand l'on regarde les vidéos qu'il publie, il dit que le concile Vatican II amène des idées hérétiques, non conformes à la théologie de tout temps. Il y a donc une volonté de renier la vie de l'Église actuelle.

Y a-t-il eu un dialogue avec cette communauté ?

Aucun. (Christian Montandon) est parfois venu dans la paroisse. Je l'ai rencontré physiquement. Mais il n'a jamais pris de rendez-vous pour signaler le but de sa présence. C'est, ici, une forme de clandestinité ecclésiastique. Il y a un certain sentiment d'impunité et d'opposition à la hiérarchie de l'Église.



Christian Montandon (à droite), alias « père Jacques de Saint-Joseph », s'est installé à Plougasnou, en 2020, avec sa communauté de religieux. Photo Lionel Le Saux

Tanguy Le Jeune

● Habillés de robes de bure, porteurs d'une tonsure, on les voit parfois au guidon de leurs vélos électriques. Une communauté religieuse est établie, depuis 2020, dans un manoir situé au lieu-dit Mesgouez, à Plougasnou. Une propriété discrète, de plusieurs hectares, où la végétation masque les bâtiments. À l'entrée du domaine, une chapelle se présente, sur la gauche. En son sein, un orgue résonne, accompagné par les chants des membres de la communauté, qui prient, chaque matin.

« Un nouvel ordre (...) qui ne correspond pas à l'Évangile »

Peu après 11 h, direction le réfectoire. Huit frères, majoritairement brésiliens, se succèdent auprès du buffet, après le bénédicité. Les six sœurs, elles, mangent et vivent de leur côté. Deux Français résident dans la communauté, un homme et une femme. Au fond de la pièce, le père de la com-

munauté déjeune seul, sur sa propre table. Il se présente : Christian Montandon, alias « père Jacques de Saint-Joseph », ou « Pai Tiago de São Jose », en portugais. Dans un français à l'accent lusitanien prononcé, il explique être « né en 1975, à Macapa, au Brésil », sur les rives de l'estuaire de l'Amazone. Selon des documents de l'Église brésilienne, qu'il nous a présentés, son identité complète est Christian Augusto Spinola Montandon.

Ordonné prêtre au Brésil, dans les années 2000, ce moine carme (ordre religieux catholique contemplatif fondé il y a plus de 800 ans) se pliait alors aux exigences de l'Église. Mais, avec la vision progressiste du pape François, la rupture avec l'institution, déjà entamée, est consommée. « Une nouvelle société s'est créée et cherche à imposer un nouvel ordre, qui ne correspond pas à l'Évangile », estime Christian Montandon.

« Aucune mission ne leur a été confiée »

Il s'élève notamment contre le concile œcuménique dit de Vatican II, en 1962, alors perçu comme l'ouverture de l'Église sur le monde moderne. Il critique également ce qui est enseigné à l'école, la féminisation de l'Église ou encore la laïcité. Exilé au Paraguay, en 2013, puis en France, depuis 2017, Christian Montandon se dit « persécuté » pour ses prises de position. À Plougasnou, les moines ont été

accueillis par les propriétaires de ce manoir, un couple de septuagénaires. « Nous leur laissons l'accès à une partie de la propriété en échange de l'entretien du jardin », indiquent ces derniers, qui souhaitent rester anonymes. Ils se disent à l'écart des activités de la communauté et ajoutent n'avoir « jamais eu de problèmes ».

« Ils vont se baigner, ils vont au marché, aux Restos du cœur... Ils ne sont pas à l'écart du monde. »

NATHALIE BERNARD,
MAIRE DE PLOUGASNOU

Le 5 juillet, les religieux ont organisé une cérémonie dans l'église Saint-Pierre de Plougasnou. Laurent Dognin, évêque du diocèse de Quimper et Léon, a diffusé un communiqué rappelant qu'« aucune mission ne leur a été confiée ». « Ils se sont installés, sans mon accord, comme cela est requis par le droit de l'Église. » Nathalie Bernard, la maire de Plougasnou, évoque une communauté discrète, qui ne fait pas de vagues. « Ils vont se baigner, ils vont au marché, aux Restos du cœur... Ils ne sont pas à l'écart du monde, indique-t-elle. Ils avaient demandé à me rencontrer mais ne sont jamais venus aux rendez-vous. »

Dans le voisinage ou sur les plages, leur présence intrigue. « Quand ils sont arrivés, le père est venu nous voir pour demander du lait, des œufs et des légumes. Moi, je ne les connais pas et je ne préfère pas m'approcher », raconte l'un d'eux. « Hormis quelques petits problèmes de voisinage, nous ne les croisons pas très souvent », ajoute un autre voisin.

250 000 abonnés sur YouTube

L'influence de ce père Jacques de Saint-Joseph dépasse largement cette petite communauté, d'apparence silencieuse. Christian Montandon tient plusieurs chaînes YouTube, qui cumulent 250 000 abonnés. Au sujet d'une possible dérive sectaire ou complotiste, le père Jacques de Saint-Joseph nie en bloc. « Nous ne sommes pas complotistes. Nous avons une vie qui ne correspond pas aux sectes », répond-il. Comme l'indiquait Ouest-France, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) « a été saisie une seule fois concernant Cristiano Spinola Montandon, en novembre 2024 ». En mars 2024, une famille polonaise avait déposé plainte, à la gendarmerie de Lanmeur (29), pour un possible embrigadement de leur fille, alors sœur dans cette communauté. Des journalistes polonais avaient couvert l'affaire. Porté au tribunal judiciaire de Brest, le dossier avait été classé sans suite. Les services de gendarmerie, eux, affirment qu'« aucune procédure n'est en cours » à leur égard.